

Bulletin d'Information

sur les Changements Climatiques

CELLULE D'INFORMATION SUR L'ÉNERGIE DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

NUMERO 5

JUILLET 2003

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement
et des Ressources Hydrauliques

République Tunisienne

Ministère de l'Industrie et de l'Energie
Agence Nationale des Energies Renouvelables

Cellule d'Information sur l'Energie Durable et l'Environnement

Editorial

LE TOURISME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES «Extrait de la Déclaration de Djerba»

*L*a première Conférence Internationale sur les changements climatiques et le tourisme a été tenue à Djerba du 9 au 11 avril 2003 à l'initiative de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et à l'invitation du Gouvernement Tunisien. Les objectifs de cette conférence s'inscrivent dans le cadre des préoccupations des travaux de recherche des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques et du développement durable. Il s'agit de mettre l'accent sur la relation entre changements climatiques et tourisme, compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'activité économique de nombreux pays, en particulier les petits états insulaires et les pays en développement.

A l'issue des travaux de cette conférence, les participants sont convenus de ce qui suit :

- 1. Exhorter** tous les gouvernements soucieux de la contribution du tourisme au développement durable, à souscrire à tous les accords intergouvernementaux et multilatéraux d'importance, tout particulièrement au Protocole de Kyoto, et autres conventions et déclarations analogues concernant les changements climatiques ainsi qu'aux résolutions y afférentes qui visent à prévenir les effets de ce phénomène et à en éviter l'extension ou l'accélération ;
- 2. Encourager** les institutions internationales à approfondir l'étude des effets réciproques du tourisme et des changements climatiques et les recherches en la matière, y compris dans le cas des sites culturels et archéologiques, avec le concours des autorités publiques, des institutions universitaires; des ONG et des populations locales ; encourager en particulier le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat de prêter une attention spéciale au tourisme en coopération avec l'OMT et d'inclure en particulier le tourisme dans son quatrième rapport d'évaluation ;
- 3. Demander** aux organismes d'aide, tant des Nations Unies que bilatéraux, de soutenir les gouvernements des pays en développement, notamment les moins avancés, pour





lesquels le tourisme représente un secteur clé de l'économie, dans leurs efforts pour atténuer les effets des changements climatiques ou pour s'y adapter et d'élaborer des plans d'actions en conséquence ;

- 4. Engager** *les organisations internationales, les gouvernements, les ONG et les institutions universitaires à appuyer les pouvoirs publics locaux et les organismes de gestion des destinations en vue de l'application de mesures d'adaptation et d'atténuation pour contrecarrer les effets particuliers des changements climatiques à l'échelle des destinations locales ;*
- 5. Encourager** *les professionnels du tourisme, et notamment les transporteurs, les hôteliers, les agents de voyages et les guides touristiques à faire évoluer leurs activités et à utiliser des techniques et une logistique plus propres et plus économes en énergie afin de minimiser, dans toute la mesure du possible, leur contribution au changement climatique ;*
- 6. Inciter** *les gouvernements et les institutions tant bilatérales que multilatérales à la conception et à la mise en œuvre de politiques de gestion durable des ressources en eau, à la conservation des zones humides et d'autres écosystèmes d'eau douce ;*
- 7. Inviter** *les gouvernements à encourager le recours aux sources d'énergies renouvelables dans les entreprises et activités de tourisme et de transport, en apportant une assistance technique et en offrant des avantages fiscaux et autres ;*
- 8. Encourager** *les associations de consommateurs, les entreprises touristiques et les médias à sensibiliser les consommateurs dans les destinations et sur les marchés émetteurs, afin qu'ils modifient leur comportement et, qu'en matière de tourisme, ils fassent des choix nuisant moins au climat ;*
- 9. Inviter** *les acteurs publics, privés et non gouvernementaux et autres institutions, à informer l'OMT des résultats de tout travail de recherche portant sur les changements climatiques et le tourisme, pour que cette institution soit à même de jouer le rôle d'un forum d'échanges, de créer une base de données sur le sujet et de diffuser ce savoir-faire dans le monde entier, et*
- 10. Considérer** *cette déclaration comme cadre de travail des agences internationales, régionales et gouvernementales pour le suivi de leurs activités et des plans d'actions susmentionnés dans ce domaine.*

**Djerba (Tunisie),
le 11 avril 2003**

Recommandations du Forum Régional sur les Changements Climatiques au Maghreb

Un forum régional du projet maghrébin PNUD-FEM RAB/94/G31 de renforcement des capacités en matière de changements climatiques, a été tenu les 27 et 28 mars 2003 à Marrakech.

Ce forum a été organisé par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (Maroc), à travers la coordination régionale du projet. Il a rassemblé plus de 120 participants, dont 90 maghrébins. Il s'agit de représentants des Gouvernements des pays maghrébins et d'autres pays, d'experts régionaux et internationaux, de représentants de la société civile et de représentants des organisations internationales et de bailleurs de fonds potentiels dans ce domaine.

Ce forum de fin de projet, visait les objectifs suivants :

- Faire le bilan des réalisations et des acquis de ce projet durant la période 1995- 2002 et ce dans les pays maghrébins concernés (Algérie, Maroc et Tunisie) ;
- Proposer des projets permettant aux pays de la région d'avancer dans ce domaine, et ce, dans le cadre d'une collaboration régionale.

A l'issue des travaux de ce forum, les participants recommandent de :

- Capitaliser au mieux les liens et synergies établis dans le cadre de ce projet entre les représentants des gouvernements et des sociétés civiles des trois pays (Réseaux thématiques d'experts, d'ONG, d'opérateurs économiques...).
- Inviter les trois pays à institutionnaliser la gestion des aspects liés aux Changements Climatiques en donnant

un intérêt particulier aux Comités Nationaux sur les Changements Climatiques (CNCC), aux autorités nationales relatives au Mécanisme de Développement Propre (MDP) et aux Centres d'Information sur l'Energie Durable et l'Environnement (CIEDE).

- Œuvrer à maintenir un cadre de collaboration et de concertation entre les différents acteurs concernés des trois pays dans le domaine des changements climatiques.
- Aider les pays du Maghreb à maintenir une présence effective et efficiente dans les négociations internationales sur la convention climat.
- Approfondir et développer les projets présentés afin de les soumettre aux gouvernements pour avis et aux bailleurs de fonds.
- Inviter les trois pays à tenir compte de la dimension «changements climatiques» dans les stratégies et plans d'actions sectoriels des trois pays.
- Solliciter le soutien de l'UMA en tant que cadre régional maghrébin pour une meilleure coordination dans ce domaine.
- Exploiter les produits du projet par les CIEDE aux fins du renforcement des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation.
- Inciter les Institutions internationales compétentes au développement des modalités et critères d'éligibilité des projets d'adaptation aux changements climatiques.

RECOMMANDATIONS DU RAC* MAGHREB

Les pays du Maghreb ont montré très tôt leur attachement à la protection de l'environnement global, et ce dans l'esprit du Sommet de Rio en 1992.

Cet engagement s'est traduit par la ratification et la mise en œuvre des conventions environnementales, dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Cependant, les pays du Maghreb ont également conscience de l'ampleur des défis du développement économique et social dans un contexte de grande vulnérabilité environnementale.

Ainsi, et tout en se félicitant des acquis du projet régional sur les changements climatiques, le RAC Maghreb et les Réseaux appellent à la poursuite des efforts, dans un esprit de concertation, de solidarité et de continuité. Ils insistent sur l'importance de placer la synergie entre les conventions au centre de ces efforts.

A ce titre, le RAC recommande l'organisation d'un Forum annuel maghrébin sur les changements climatiques et le développement durable. Cette initiative vise à créer un cadre permanent d'échange d'informations et de partage d'expériences au sein de l'espace maghrébin. A terme, il sera érigé en véritable tradition.

Soucieux de matérialiser leur engagement dans cette démarche, le RAC Maghreb et les réseaux se proposent d'organiser la première édition de ce forum en mars 2004 à Alger.

Le RAC Maghreb lance un appel aux Etats du Maghreb, aux pays amis du Maghreb, à l'UMA, aux organisations multilatérales et organismes de coopération, afin qu'ils apportent leur appui à cette initiative.

Marrakech le 28 Mars 2003

Atelier sur La vulnérabilité aux Changements Climatiques

Dans le cadre du projet Maghrébin relatif au renforcement des capacités en matière de changements climatiques RAB/94/G31, un atelier national sur la vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques s'est tenu à Tunis le 14 Mars 2003. Cet atelier a regroupé un ensemble de spécialistes ainsi que plusieurs intervenants dans les différents secteurs concernés. Le programme de cet atelier s'est articulé autour de trois axes :

- l'évaluation de la vulnérabilité et des possibilités d'adaptation,
- la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques aux changements climatiques notamment, les ressources en eau, le littoral et l'activité agricole.
- la sensibilité des systèmes écologiques tunisiens et les retombées possibles des changements climatiques sur leurs équilibres.

La vulnérabilité est définie selon le GIEC (2001) comme «le degré auquel un système est sensible ou incapable de résister aux effets néfastes des changements climatiques ; notamment à la variabilité climatique. En effet, la vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation».

L'adaptation se résume aux changements des écosystèmes et des structures socio-économiques en réponse aux effets climatiques. Elle se rapporte aux métamorphoses que connaissent les processus, les pratiques et les structures pour pallier aux retombées des changements climatiques ou profiter des nouvelles situations qui peuvent être avantageuses.

La capacité d'adaptation des systèmes humains est tributaire de plusieurs facteurs, notamment la technologie, la richesse, l'éducation, l'information, la sensibilisation, l'infrastructure, l'accès aux ressources et les capacités de gestion.

Evaluation de la vulnérabilité et adaptation :

L'évaluation de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation permettent d'établir des priorités et d'orienter l'action vers les zones, les régions et les systèmes naturels ou humains qui sont les plus menacés.

Une analyse rigoureuse des stratégies d'adaptation passe obligatoirement par une bonne compréhension des enjeux et des défis. Une concertation élargie est nécessaire pour la formulation des objectifs, la délimitation des périodes d'étude, le choix de la méthode d'analyse qui est tributaire des modèles et des données disponibles, la définition des scénarios et la bonne connaissance des contraintes techniques, sociales et financières qui peuvent entraver l'identification et la mise en œuvre des plans d'actions.

Vulnérabilité des systèmes socio-économiques :

Le réchauffement planétaire a des effets néfastes sur l'équilibre des ressources en eau, le littoral et l'agriculture et sur leur rôle socio-économique dans le processus du développement durable.

Bien que la Tunisie a pu atteindre l'un des plus forts taux de mobilisation et d'exploitation des ressources en eau dans le bassin méditerranéen, il apparaît que les défis de l'avenir en terme de dévalorisation qualitative (salinisation à cause de l'évaporation accélérée par le réchauffement de l'atmosphère, pollution...) seront plus problématiques et plus déterminants.

D'un autre côté, l'élévation du niveau de la mer engendrera probablement des avancées significatives surtout au niveau des zones basses littorales et des sites sensibles (sebkhas..) contribuant ainsi à une dévaluation de l'activité agricole côtière et des pertes substantielles des plages qui auront une incidence négative sur le développement du tourisme.

Le double défi de l'agriculture «produire plus avec moins d'eau» exige une prise en considération sérieuse des aléas du climat et des répercussions d'une élévation de la température dans les préoccupations environnementales.

Sensibilité des écosystèmes :

Les écosystèmes sont sensibles aux variations du climat. Ils subissent des pressions liées aux différents modes d'exploitation qui émettent des gaz à effet de serre. Ces émissions sont de plus en plus importantes et leur évolution progressive dans l'atmosphère entraîne le phénomène du réchauffement global. Les modes d'exploitation et de gestion sont généralement non rationnels, et loin d'être durables.

Conclusion :

Le contexte naturel de la Tunisie se caractérise par sa fragilité devant les pressions sur les différentes ressources. Il est constamment sollicité par les activités contribuant au développement socio-économique du pays. Cependant, les études réalisées jusqu'ici en matière de vulnérabilité et d'adaptation ont montré leurs limites pour aborder une analyse et une évaluation plus précises, compte tenu de la complexité des approches et de la difficulté de cerner les prévisions climatiques.

Il ressort en conséquence des conclusions de cet atelier la nécessité d'établir une approche intégrée visant à considérer désormais, les aspects des changements climatiques dans les stratégies et les plans d'actions sectoriels.■

Recommandations de l'évaluation finale du Projet National sur les Changements Climatiques

Un forum d'évaluation du projet national de renforcement de capacités dans le domaine des changements climatiques TUN/95/G31, a été tenu le 29 mai 2003 à Tunis.

Ce Forum a réuni les représentants des différentes administrations ainsi que le secteur privé et les représentants du PNUD à Tunis.

Ce forum se présente comme un espace d'échange et de bilan de l'expérience acquise durant les cinq dernières années par la Tunisie en matière de changements climatiques.

Le programme du Forum s'est articulé autour des axes suivants :

- Evaluation des principaux acquis du projet TUN/95/G31 ;
 - Présentation et discussion de la requête pour la deuxième communication nationale ;
 - Acquis et perspectives en matière d'atténuation et de projets MDP ;
 - Aspects institutionnels liés à la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto ;
 - Coopération bilatérale et renforcement des capacités en matière de Changements Climatiques.
- Sur la base des principales conclusions de l'évaluation du projet de renforcement des capacités et

face aux enjeux liés à la problématique des changements climatiques, les participants à ce forum recommandent de :

- Institutionnaliser les structures chargées de la question des changements climatiques (structure focale, réseaux thématiques, CCT...) ;
- Créer ou désigner un organe national de coordination ;
- Renforcer les structures existantes (CIEDE) afin de pérenniser les acquis en matière de sensibilisation, information, éducation et formation ;
- Intégrer la problématique des changements climatiques dans les stratégies sectorielles et les plans de développement ;
- Instituer une Autorité Nationale pour le MDP dans les meilleurs délais ;
- Impliquer davantage la société civile et le secteur privé ;
- Améliorer les capacités nationales en matière de négociations et la représentativité de la communauté scientifique tunisienne au niveau international ;
- Veiller à une meilleure synergie entre les activités des différents opérateurs, notamment les partenaires au développement.

Dix-huitième Session des Organes Subsidiaires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques 4 -13 Juin 2003



Panel of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA)



Les travaux de la dix-huitième Session des Organes Subsidiaires de la CCNUCC (*Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre -SBI- et Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technique -SBSTA-*) se sont déroulés à Bonn du 4 au 13 Juin 2003.

L'objectif de ces travaux consiste à poursuivre les négociations déjà entamées lors de la CoP8 à New Delhi en Novembre 2002 et à préparer des projets de conclusion pour adoption lors de la CoP9 prévue à Milan (ITALIE) du 1er au 12 décembre 2003. Les négociations ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- Le troisième rapport d'évaluation du GIEC ;
- L'application des articles 4.8 et 4.9 de la convention (effets adverses) ;
- Le Fonds Spécial sur les Changements Climatiques (FSCC) ;
- Le MDP et les aspects méthodologiques liés aux forêts ;
- Les articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto ;
- L'article 6 de la Convention ;
- Les Communications Nationales.

Les négociations autour de ces thèmes ont débouché sur la création de groupes de contact en vue d'approfondir la réflexion et la concertation entre les parties et préparer des projets de décisions.

Le Fonds Spécial sur les Changements Climatiques, l'article 6 de la convention et la deuxième Communication Nationale des Parties non Annexé1 constituent les principaux thèmes sur lesquels ont porté des projets de décisions.

Fonds Spécial sur les Changements Climatiques (FSCC) :

Les parties ont mis en exergue la nécessité de financer des activités ayant trait aux stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Le FSCC devrait constituer un mécanisme financier permettant de catalyser des ressources additionnelles bilatérales ou multilatérales. L'adaptation et le transfert de technologies ont été retenus comme activités prioritaires pour ce Fonds.

Deuxième Communication Nationale des Parties non Annexe1 :

Le Fonds pour l'Environnement Mondial a confirmé son appui financier pour l'élaboration de la deuxième Communication Nationale des Parties non visées à l'Annexe1 de façon à mettre en œuvre la décision 17 de la CoP8, et ce, avant la CoP9 prévue à Milan en décembre 2003.

Le financement prendra en considération le renforcement des capacités des parties pour l'amélioration de la qualité de l'inventaire des émissions de GES (données d'activité, coefficients d'émission,...), l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'analyse de l'atténuation des émissions. La fréquence des soumissions des Communications Nationales sera décidée lors de la CoP9.

Article 6 de la Convention :

La CoP8 tenue à New Delhi en novembre 2002 a adopté une décision concernant la mise en place d'un

plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'article 6 de la convention concernant la sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation dans le domaine des Changements Climatiques.

En application de cette décision, les parties ont suggéré la création d'un Centre International d'Information permettant l'accès et l'échange d'information sur l'ensemble des aspects liés à la problématique des Changements Climatiques.

Réunion du Conseil Exécutif du MDP :

En marge de la 18ème session des Organes Subsidiaires de la CCNUCC, le Conseil Exécutif du MDP a tenu une réunion les 7 et 8 juin 2003.

Cette réunion avait pour objectif l'évaluation de quatorze propositions concernant les lignes de base et le suivi des projets MDP.

Sur les quatorze propositions, six ont été retenues pour adoption lors de la prochaine réunion du Conseil Exécutif. ■

Le Conseil Exécutif du MDP élu à Marrakech lors de la Septième Conférence des Parties comprend 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Ce conseil est chargé en particulier de :

- *L'accréditation des entités opérationnelles (Les entités opérationnelles sont des institutions privées ou ONG chargées particulièrement de la validation des projets MDP et de la vérification de la certification des unités de réduction)*
- *Le développement et l'amélioration des aspects méthodologiques des projets MDP (ligne de base, additionalité, plan de suivi, ...)*
- *La diffusion des informations relatives aux possibilités de financement des projets MDP.*

Agenda

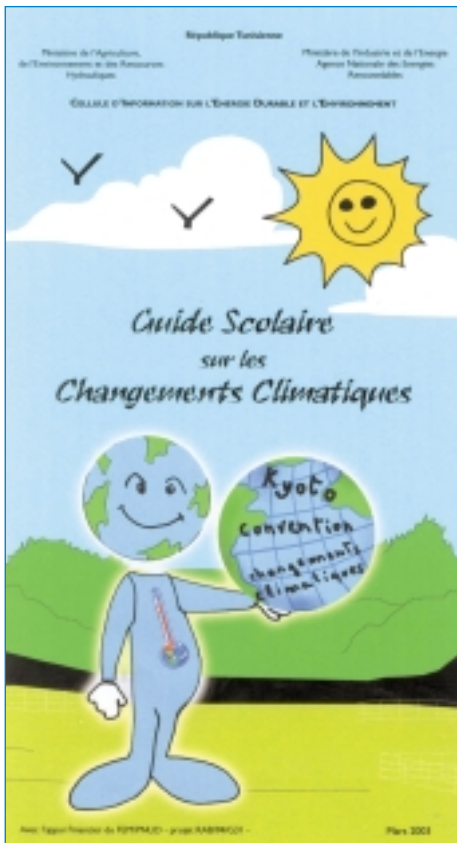
- Conférence Internationale sur la modélisation du système de la planète terre, 15 -19 septembre 2003, Hambourg, Allemagne.
- Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables, 17-19 septembre 2003, Souderbry, Danemark.
- Troisième Conférence Mondiale sur les Changements Climatiques, 29 septembre-3 octobre 2003, Moscou, Fédération de Russie.
- 21ème Session Plénière du GIEC, 3-7 novembre 2003, Vienne, Autriche.
- Réunion du Conseil du Fonds pour l'Environnement Mondial, 19 - 21 novembre 2003, Cap-Town, Afrique du Sud.
- Neuvième Conférence des Parties de la CCNUCC (CoP9), 1er-12 décembre 2003, Milan - Italie.

Publication d'un guide scolaire sur les Changements Climatiques

Le CIEDE, répondant à sa mission de mise en œuvre de l'article 6 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a élaboré et édité un guide de sensibilisation sur le phénomène des Changements Climatiques pour le milieu scolaire.

Ce guide qui contribuera à la vulgarisation et à la diffusion des connaissances élémentaires en matière de Changements Climatiques vise particulièrement la sensibilisation des jeunes et moins jeunes, allant des élèves de l'école de base et de l'enseignement secondaire jusqu'aux membres des clubs de l'environnement ou tout autre milieu culturel et technique ayant un rapport avec l'environnement.

Le guide traite essentiellement de quatre grands thèmes, à savoir les concepts de base concernant le climat, le phénomène d'effet de serre et de réchauffement planétaire, les conséquences possibles des Changements Climatiques et enfin quelques moyens de lutte contre ce phénomène. Ce guide, riche en illustrations relatives au sujet et nanti de couleurs gaies, a été conçu de sorte qu'il soit simple, abordable, pratique et facilitant la compréhension par le public cible de l'importance du phénomène, de la gravité de ses conséquences et de la possibilité de lutter contre ses retombées néfastes.



COMITÉ DE RÉDACTION

Noureddine BEN AISSA
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement
et des Ressources Hydrauliques

Nejib OSMAN
Agence Nationale
des Énergies Renouvelables

Amel BIDA
Agence Nationale
des Énergies Renouvelables

Yadh LABBEN
Institut National
de la Météorologie

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE - Secretariat
CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

Executive Secretary
Secrétaire exécutive

Date: 28 mai 2003
Ref: JWH/LP
Log no: 2842
Direct line: 815-1100

Cher Monsieur Khalfallah,

C'est avec grand plaisir que j'ai parcouru le «Guide Scolaire sur les Changements Climatiques», édité par votre Centre d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement, et dont vous avez eu la gentillesse de faire parvenir au secrétariat quelques exemplaires.

Je ne puis que soutenir cette initiative qui, comme vous le soulignez, saura contribuer à la vulgarisation et à la diffusion des connaissances dans le domaine des changements climatiques. Je me réjouis en effet de constater le côté abordable et pratique du guide visant la sensibilisation et la compréhension des jeunes sur ce sujet difficile, et indiquant quelques gestes simples et tout à fait réalisables de lutte contre le phénomène de réchauffement.

Ce projet s'inscrivant parfaitement dans le cadre du programme de travail de New Delhi sur l'Article 6 de la Convention adopté en novembre dernier lors de la huitième session de la Conférence des Parties, il serait pertinent que votre Agence, par l'intermédiaire d'un représentant de votre Gouvernement, le mentionne à l'occasion d'une prochaine session de l'Organe Subsidaire de Mise en Œuvre (SBI). La portée de ce guide dépasse certainement les frontières de la Tunisie – je pense notamment aux autres pays francophones – et il conviendrait donc de le faire connaître au plus grand nombre!

NAU: En vous renouvelant mes compliments pour cette initiative et en vous remerciant de l'avoir partagée avec moi, je vous prie de croire, Monsieur Khalfallah, à l'expression de mes meilleurs sentiments.


Joke Waller-Hunter

M. Mohamed Ezzeddine Khalfallah
Directeur Général
Agence Nationale des Énergies Renouvelables
3, Rue Montplaisir
1073 Tunis – BP. 213, Tunisie
Fax (+216)71784-624



Mme Joke Waller-Hunter
Secrétaire exécutive de l'UNFCCC

Mailing Address: CLIMATE CHANGE SECRETARIAT (UNFCCC), P.O. Box 260 124, D-53155 Bonn, Germany
Office Location: Haus Carstanjen, Martin-Luther-King-Strasse 8, D-53175 Bonn, Germany
Tel.: (49-228) 815-1000 (Switchboard, Mon.-Fri. 8:00-17:00) Fax: (49-228) 815-1999
E-mail: secretariat@unfccc.int Web: <http://www.unfccc.int>